

**Direction générale adjointe Mer, Canaux, Mobilités**  
**Direction des canaux de Bretagne**  
Service valorisation touristique et développement durable  
Personne chargée du dossier : Virginie DELAHAYE  
Fonction : Instructrice du domaine public fluvial  
Tél. : 02 99 84 47 70  
Courriel : canauxdebretagne@bretagne.bzh

→ **Référence** à rappeler dans toutes vos correspondances  
N° : AC 2025-02-27

Rennes, le 27/02/2025

Objet : Prudence sur les chemins de halage - Canal de Nantes à Brest

## **AVIS AUX USAGERS – CHEMIN DE HALAGE CANAL DE NANTES A BREST**

**VU** le code général des collectivités territoriales ;  
**VU** le code général de la propriété des personnes publiques ;  
**VU** l'arrêté de Monsieur le Président du Conseil régional de Bretagne en date du 2 juillet 2021 portant délégation de signature au Directeur des canaux de Bretagne ;

**CONSIDERANT** la dégradation des chemins de halage, du bief 18 – L'Oust au bief 21 – Le Gueslin, suite à la crue du Canal de Nantes à Brest ;

**La Région Bretagne appelle à la plus grande prudence** les usagers empruntant les chemins de halage de la du Canal de Nantes à Brest entre Redon et Saint-Martin-sur-Oust.

Une signalisation de danger sera implantée à chaque entrée significative des chemins de halages.

Une copie du présent avis sera transmise aux communes entre Redon et Saint-Martin-sur-Oust.

**Cet avis met fin à l'arrêté d'interdiction de circulation du 20 février 2025.**

Le Directeur des canaux de Bretagne

David MOY